

**Décision prise dans le cadre de la délégation
du conseil d'administration,**

LE PRESIDENT,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2 et L.712-3, D 719-48 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 25 mai 2012 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 29 juin 2012 portant délégation au Président ;

DECIDE

Article 1

Les tarifs du 11^{ème} colloque de « l'Europa Society for Clinical Evaluation of Balance Disorders » (Posturographie) organisé par le laboratoire DevAH en septembre 2015 sont fixés comme suit :

	Dates d'inscription			
	Avant le 11/06/15	Après le 11/06/15	Sur place	Avant le 11/09/15
Membre ESCEBD	45 €(repas)	55 € <small>dont 45 € pour le repas</small>	65 € <small>dont 45 € pour le repas</small>	
Non membre	55 € <small>dont 45 € pour le repas</small>	65 € <small>dont 45 € pour le repas</small>	85 € <small>dont 45 € pour le repas</small>	
Etudiant				Inscription gratuite 45 € pour le repas

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le Directeur général des services et l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée de manière permanente à la Présidence, dans les locaux du laboratoire DevAH et publiée sur le site intranet de l'Université.

Fait à Nancy, le 19 mai 2015



Pierre MUTZENHARDT